

Réunion publique de lancement

Espace Giraudeau

4 Juin 2019 – 19h30 / 21h30

RÉUNION PUBLIQUE DE LANCEMENTESPACE GIRAUDEAU
04 Juin 2019 – 19h30 / 21h30**COMPTE-RENDU****PARTICIPANTS****60 participants** dans le public**En tribune**

M. Yohann Nédélec, 2^{ème} Vice-président de Brest métropole, Transports, Grands Projets & Rade
M. Victor Antonio, directeur mobilités, Brest métropole
M. Philippe Cou, directeur opérationnel, BMa

Mme Catherine Trébaol, garante nommée par la Commission nationale du débat public (Cndp)
Mme Marie Guichaoua, garante nommée par la Cndp

Animation des échanges par Claire Mével, consultante concertation, agence Scopic.

INTRODUCTION**Introduction par Yohann Nédélec**

M. Nédélec souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et les remercie d'être venus à cette présentation d'un des projets de mobilité sur Brest métropole, pour le lancement de la deuxième concertation après celle sur « *Mon réseau grandit* ». Il présentera ce soir le projet d'ascenseurs urbains. M. Nédélec indique que le port de commerce a vu une mutation s'opérer depuis plusieurs années. 1989 : investissement des jeudis du port, 1992 : les premières fêtes maritimes (Brest 92 - Brest 2020). 1994 : schéma de référence qui fixe les grands principes de développement du port de commerce, que cela soit avec la pêche, l'industrie, le tourisme, les loisirs. Ce site a connu beaucoup d'évolutions en 15 ans. Un certain attrait du grand public pour le port de commerce est constaté. C'est pourquoi aujourd'hui une présentation est faite sur l'opportunité d'y réaliser ou de ne pas y réaliser des ascenseurs urbains.

M. Nédélec indique qu'il est accompagné de Victor Antonio et Philippe Cou, qui seront présents pour répondre dans le détail technique à toutes les questions. L'idée des ascenseurs urbains s'inscrit dans un cadre global des mobilités sur Brest métropole. Le réseau de transports en commun : le bus, le tramway, le téléphérique, et la proposition qui est faite d'ascenseurs urbains.

Pourquoi ? Parce que Brest est une ville qui est relativement accidentée au niveau géographique, avec beaucoup de pentes. Il indique que l'objectif de la métropole est d'avoir les mobilités les plus fluides, les plus pertinentes, pour permettre à tout le monde de se déplacer. Il y a donc un intérêt environnemental et un intérêt économique à ce projet. L'économie puisque le budget transport est le 3^{ème} poste de dépense dans un foyer et représente jusqu'à 10% des dépenses. La santé publique, car favoriser les modes doux est bon pour celle-ci. C'est pourquoi la métropole s'est engagée dans un plan piéton qui a déjà été validé. En 2019, il y aura le schéma directeur vélo pour apporter une réponse à celles et ceux qui souhaitent se déplacer différemment qu'avec la voiture.

M. Nédélec indique que l'objectif de cette réunion est de présenter 2 possibilités d'implantation d'ascenseurs urbains. L'un du côté de la Carène, l'autre sur le site du Parc à Chaînes. Ils permettraient d'avoir une accessibilité beaucoup

plus simple pour les personnes à mobilité réduite, pour les personnes plus âgées, pour les familles et celles et ceux qui se déplacent avec leur vélo. Deux sites retenus pour la concertation, mais à l'origine 7 implantations différentes ont été travaillées par les services. Il s'agit de l'opportunité de renforcer le lien entre le port de commerce et l'hyper-centre, la ville haute.

Quelques chiffres clés : le port de commerce c'est approximativement 4000 personnes qui y travaillent, 400 personnes qui y habitent, puis les loisirs.

M. Nédelec indique que la parole sera donnée aux participants et que toutes les interventions seront enregistrées.

Madame Trébaol prend la parole et se présente. Elle indique que madame Guichaoua et elle-même sont toutes deux garantes nommées par la **Commission Nationale du débat public (Cndp)** qui est une autorité administrative indépendante de l'état. Créé en 1995, sa présidente est Chantal Jouanno. Il existe 15 garants en Bretagne, parmi un vivier de 250 garants en France.

La Cndp intervient à la demande de Brest métropole qui a engagé une démarche de concertation volontaire. Elle est néanmoins encadrée par le code de l'environnement. Une concertation pourquoi ? Car c'est un projet qui a des impacts sur le développement socio-économique, qui est un projet d'importance pour la ville, et qui est connecté à la concertation transports *Mon réseau grandit*. Madame Trébaol indique que les deux garantes sont indépendantes, non salariées par la Cndp, en mission simplement et également indépendantes de Brest métropole. Ce sont des personnes ressources qui ont déjà eu l'occasion de rencontrer un certain nombre d'acteurs ayant pignon sur rue sur le port ou de l'intérêt pour le port.

Madame Guichaoua prend la parole pour expliquer le rôle des garantes. Elle indique que tout au long de la mission, leur rôle est de suivre la concertation. Les garantes sont complètement neutres vis à vis de Brest métropole, et du projet. Elles sont là pour s'assurer du bon déroulement de la concertation, est-ce qu'elle répond bien aux attentes des acteurs, est-ce que toutes les questions qui sont posées sont prises en compte et est-ce qu'on y apporte bien des réponses.

Le principe d'équité est précisé : la parole de chacun a le même poids pour la concertation que ce soit celle d'un habitant ou d'une institution, elle doit être prise en compte de la même façon.

Les garantes interviennent en amont de la concertation auprès de Brest métropole pour relire les documents, discuter de la stratégie envisagée, apporter des préconisations.

Madame Guichaoua indique qu'elles sont présentes durant tous les temps de concertation, pour voir comment cela se déroule. Mais qu'elles sont aussi disponibles pour les citoyens s'il y a des questions, des remarques sur la concertation.

Une fois que la concertation est terminée, les garantes ont un mois pour rédiger un bilan qui synthétise tous les sujets qui auront été débattus. Celui-ci répertorie les questions et apporte des conseils sur la suite. La décision finale revient aux élus de Brest métropole Les garantes donnent seulement un avis pour la suite.

Leur rôle : veiller à une bonne participation, à une communication responsable entre les citoyens et Brest métropole.

Claire Mével prend la parole et présente le déroulé de la soirée.

PRÉSENTATION DU PROJET ET DES MODALITÉS DE CONCERTATION

Victor Antonio, directeur des mobilités de Brest métropole, et Philippe Cou, directeur opérationnel de Brest métropole aménagement (BMA), présentent le projet et ses différentes composantes. Ils rappellent les modalités de la concertation, avant le temps d'échange.

Claire Mével anime à la suite le temps d'échanges, 3 questions sont posées par la salle avant réponses de l'équipe de maîtrise d'ouvrage, ou des garantes sur certains points spécifiques du dispositif de concertation.

ECHANGES AVEC LA SALLE

> *Un monsieur s'exprime en premier, ancien habitant du port, responsable de l'export dans de grandes sociétés. Il évoque le problème du stationnement sur le port.*

> *Une deuxième personne s'exprime ensuite, elle fait partie du conseil consultatif de quartier de Brest centre. Elle se demande pourquoi l'ascenseur numéro 7 n'a pas été pris en compte, étant pour lui la solution qui dessert le mieux le port depuis la gare, favorisant une liaison directe entre la gare SNCF et la gare maritime.*

> *Une troisième personne s'inquiète de l'absence d'interprète pour les malentendants lors de l'atelier du 3 juillet. Il demande des précisions concernant les dispositifs mis en place pour les malentendants dans les ascenseurs.*

Yohann Nédelec prend la parole pour répondre à la question du **stationnement**. Il précise que l'objectif de la métropole n'est pas de chasser la voiture du port, mais de pouvoir apporter une **réponse complémentaire sur les mobilités douces**. Pour permettre aux personnes qui circulent en **modes actifs** d'atteindre le port plus rapidement.

Concernant l'**ascenseur numéro 7**, il précise qu'actuellement nous sommes en phase de concertation et qu'il est donc pertinent de re-questionner ce choix. Il ajoute que l'ascenseur numéro 5 **dessert davantage d'emplois et de loisirs**.

Philippe Cou reprend la parole pour compléter la réponse concernant l'ascenseur numéro 7 et préciser ce qui a conduit à l'écarter : 45m de haut (le double des autres sites) et une passerelle de 75m de longueur (2 à 3 fois supérieure aux autres).

Concernant la **sécurité** dans les ascenseurs, des caméras seront installées à l'intérieur, de l'information sonore et écrite est également prévue pour les voyageurs. Elle permettrait aussi d'obtenir de **l'information sur les connexions au réseau de transport public de la métropole**.

Soazig Bégoc (BMA) précise qu'une demande de devis va être faite pour que l'atelier du 3 juillet soit aussi traduit en langue de signes, de façon à ce qu'il soit accessible à tous. Sous réserve des disponibilités des traducteurs.

> *Un participant se questionne sur le nombre de cabines des ascenseurs. Il interroge aussi l'aspect esthétique des futurs ascenseurs et de leur structure (matériaux).*

> *Une personne évoque l'option d'ascenseur par l'intérieur, en creusant dans la falaise.*

> *Un citoyen s'exprime sur les différentes positions étudiées pour les ascenseurs. Il souhaiterait que les options 2, 3 et 4 soient évitées pour une raison patrimoniale.*

Yohann Nédelec explique qu'à l'heure actuelle le choix n'a pas été fait concernant le nombre de cabines. La **contenance sera a priori de 21 personnes**.

Concernant l'implantation des ascenseurs, des échanges sont en cours avec la Marine nationale. L'ABF ayant écarté les solutions 2, 3 et 4 en raison de la présence du Monument aux Américains.

Philippe Cou précise que **le choix des matériaux n'est pas encore fait**. Un travail reste à mener là-dessus.

Victor Antonio explique qu'un **ouvrage à l'intérieur de la falaise** serait beaucoup plus contraignant en matière de sécurité (condition d'accès pour les secours), et donc engendrerait des coups beaucoup plus importants. Il évoque aussi la valorisation des plus beaux **panoramas** de Brest grâce à ces ascenseurs extérieurs.

> *Une personne se demande si l'aspect esthétique des futurs ascenseurs fera l'objet d'une prochaine concertation.*

> *Un citoyen demande s'il sera possible de profiter de manière statique des panoramas offerts par les passerelles des ascenseurs, sans gêner la circulation des personnes empruntant les ascenseurs. Cette personne questionne aussi la sécurisation de la connexion piétonne au niveau haut du site Gare-Carène.*

> *Une personne exprime l'impossibilité de circuler en tant que piéton au niveau bas de l'ascenseur Château-Parc à chaînes. Il propose d'interdire la circulation des voitures à cet endroit-là.*

Yohann Nédelec reprend la parole pour répondre sur la question concernant **l'esthétique des ascenseurs**. Il précise qu'il sera possible de lancer une phase de concertation sur l'esthétique de ces futurs ascenseurs ultérieurement.

Concernant la possibilité de profiter des passerelles comme **point de vue sur le paysage**, il confirme que cela sera pris en compte dans le cahier des charges du projet.

Des aménagements seront en effet prévu entre le square Beautemps-Beaupré et la gare pour permettre un **meilleur accès aux piétons**.

De la même façon, l'arrivée des piétons (vélos/poussettes/PMR) au niveau bas de l'ascenseur Château - Parc à chaînes sera remaniée, de façon à **sécuriser la circulation de chacun**.

> *Une personne d'Europe Écologie les Verts prend la parole. Elle se questionne concernant la connexion entre le futur tram/BHNS (projet Mon réseau grandit) et l'ascenseur Gare-Carène.*

> *Le président de l'association 1846 prend la parole. Il s'inquiète sur la prise en compte archéologique et patrimoniale dans le choix des deux implantations, et leur impact sur le rempart du 17ème siècle. Notamment sur l'implantation de l'ascenseur Château-Parc à Chaînes qui induirait une démolition partielle du parapet.*

> *Une personne du CCQ Brest Centre demande si l'aire de jeux à l'extrémité ouest du Cours Dajot sera impactée par l'aménagement de l'ascenseur Château-Parc à Chaînes. Elle précise, que dans l'éventualité d'un aménagement souterrain au niveau de la Carène, les anciennes galeries de l'hôpital américain existant à cet endroit pourraient être utilisées.*

> *Un citoyen souligne une nouvelle fois la problématique du stationnement sur le port et dans la ville dans des parking relais. Il précise néanmoins qu'il est POUR ce projet d'ascenseurs urbains.*

Yohann Nédelec précise **qu'une connexion est bien prévue entre le futur tram/BHNS et l'ascenseur Gare-Carène**. Celle-ci fait l'objet de la concertation en cours sur le projet "Mon réseau grandit" et constitue une option proposée.

Il précise que les différents aménagements seront faits de manière à **impacter le moins possible les arbres et les aménagements existants**. La phase opérationnelle précisera tout cela.

Dans le cadre de la concertation sur le projet "Mon réseau grandit", un certain nombre de **plateformes multimodales** sont proposées pour permettre aux personnes qui habitent à l'extérieur de la ville de venir garer leur véhicule et emprunter ensuite les transports publics pour se rendre dans le centre de Brest

Victor Antonio prend la parole pour exposer un aspect historique. Au niveau haut de l'ascenseur Château-Parc à Chaînes, une ancienne porte existait sur les remparts. Elle reliait le cours Dajot à une des fortifications des jardins attenants. L'aménagement des futurs ascenseurs pourrait permettre la **mise en valeur de ces éléments historiques**, à travers un parcours d'interprétation (cf le long de la Penfeld).

Ensuite il précise que tous les aménagements seront étudiés en amont par **l'Architecte des Bâtiments de France** ainsi que la Direction Régionale des Affaires Culturelles, et que des autorisations seront demandées avant de réaliser les travaux.

Concernant l'option d'un aménagement par creusement de l'intérieur de la falaise pour l'ascenseur, il reprecise que cela serait **bien plus coûteux et contraignant en termes de sécurité** qu'en extérieur.

> **Une personne demande si l'éventualité d'installer un funiculaire a été étudiée.**

Victor Antonio répond que celle-ci a été observée pour l'implantation numéro 7, mais les coûts et les conditions sont beaucoup plus contraignants. Il précise que cela se justifie sur un franchissement très long, ce qui n'est pas le cas ici.

Yohann Nédelec indique que le téléphérique de Brest transporte à peu près 4 000 passagers par jour en période de pointe. Ce qui est bien plus important que le nombre de passagers envisagés pour les ascenseurs du port.

> **Un citoyen précise que le port de commerce n'est pas uniquement un lieu de travail, mais aussi un lieu de loisirs. Il considère que les ascenseurs faciliteraient la desserte de ces lieux de loisirs.**

> **Une personne prend la parole pour souligner l'importance de l'aspect esthétique des futurs ascenseurs.**

> **Un élu de la chambre de commerce s'exprime. Il se fait le porte-parole de la CCIMBO et indique que la chambre de commerce est favorable au projet de mise en œuvre des deux ascenseurs urbains sur le port. En tant que professionnel du port depuis 42 ans, il pratique la connexion ville-port quotidiennement et témoigne de la praticabilité des rampes, malgré le dénivelé existant, pour les personnes pouvant se déplacer facilement.**

> **Une personne souhaite sensibiliser les élus sur les différents usagers pratiquants le port la semaine et le week-end. Il souligne que l'usage des ascenseurs la nuit serait sans doute à éviter le week-end.**

Yohann Nédelec prend la parole concernant l'aspect esthétique des ascenseurs. Il reprecise que ce soir, la question porte sur l'opportunité de faire ou de ne pas faire ces ascenseurs. Le projet ne peut donc pas être déjà dessiné. Malgré cela la ville restera très attentive à l'aspect de ceux-ci, s'ils doivent exister.

Il précise que la ville doit penser à toutes les mobilités et permettre l'accès pour tous. Aujourd'hui l'accès au port et sa sécurité ne sont pas idéals pour tous.

Concernant les horaires d'ouverture des futurs ascenseurs, il est aujourd'hui envisagé de caler ceux-ci sur les horaires des transports en commun de la ville, soit une fermeture aux alentours de 00h30 et une ouverture vers 5h30.

> **Une personne se questionne sur la gratuité des ascenseurs, ainsi que sur leur pertinence. Le réseau de bus propose déjà la possibilité d'accéder au port.**

> **Un citoyen demande le coût annuel du projet, ainsi que son prix pour les utilisateurs.**

> **Une personne cherche à comprendre comment les flux potentiels d'usagers des ascenseurs ont été calculés. Quelles sont les études qui ont été réalisées ? Et qui sont ces 3000 personnes susceptibles d'emprunter les ascenseurs quotidiennement ?**

Yohann Nédelec prend la parole et indique que les ascenseurs seront en libre-service, sans achat de titre de transport.

Concernant la pertinence du projet, il explique avoir eu des retours d'usagers exprimant leur mécontentement vis à vis du réseau de bus existant et donc de la desserte du port. Il précise qu'un nouveau réseau de bus va prochainement être travaillé dans la ville de Brest avec le nouveau délégataire.

Philippe Cou prend la parole pour indiquer que le coût d'exploitation annuel d'un ascenseur est peu élevé, il est estimé à 20 000 €.

Concernant les flux potentiels d'usagers des futurs ascenseurs, une étude socio-économique a été réalisée dans l'étude de faisabilité. A partir de comptages, du nombre d'habitants sur le port et des emplois existants, des estimations ont été faites par un cabinet spécialisé. Il ajoute qu'un document technique qui détaille tous ces flux est disponible sur le site jeparticipe.brest.fr ainsi que dans cette salle de réunion.

> Une personne souhaiterait que les ascenseurs ferment plus tard le soir, en cohérence avec les horaires de fermeture des bars sur le port, de façon à éviter que les gens ne prennent leur voiture ensuite.

> Bernadette Malgorn, conseillère municipale, prend la parole. Son groupe "Rassemblement pour tous" ne s'est pas encore positionné sur ce dossier.

Elle souhaite savoir quelles ont été les initiatives prises par la métropole pour susciter des plans de déplacement entreprise PDE pour les entreprises du port, de manière à connaître la nature des besoins de déplacements sur le port.

> Une personne re-questionne les horaires d'ouverture des ascenseurs. Pourquoi ceux-ci seraient calqués sur le réseau de transport public de Brest, et pourquoi ne fonctionneraient-ils pas 24/24h ? Est-ce une raison de maintenance technique quotidienne ou une question de sécurité ? Comment ce choix a-t-il été justifié ?

Yohann Nédelec reprend la parole pour répondre aux dernières questions. Il précise que le projet est en concertation aujourd'hui, et que certaines choses ne sont pas encore définies.

Il indique que des **bus nocturnes** vont être mis en place prochainement pour desservir le port depuis l'hyper-centre, du jeudi au samedi.

Victor Antonio prend la parole pour répondre à la question concernant les Plans de Déplacements Entreprises. Il précise que ceux-ci sont à **l'initiative des entreprises**. La collectivité peut les accompagner si les entreprises le souhaitent. Il ajoute que ceux-ci sont d'autant plus efficace si derrière des solutions de mobilité vertueuse sont proposées aux employés. C'est pourquoi Brest métropole propose aujourd'hui **plusieurs futures offres de mobilité en mode actif**.

CONCLUSION

Claire Mével rappelle que la concertation se poursuit à travers d'autres rendez-vous et d'autres modalités pour contribuer jusqu'au 14 Juillet.

Yohann Nédelec remercie les participants pour leur présence et leurs questions, et les incite à poursuivre leurs contributions.